FORMATION SUPÉRIEURE

BREVET FÉDÉRAL DE CHEF POSEUR DE REVÊTEMENTS DE SOLS

www.ecole-construction.ch

école de la construction!
fédération vaudoise des entrepreneurs

Brevet fédéral de chef poseur de revêtements de sols

école de la construction!
fédération vaudoise des entrepreneurs

Au cours de leur formation, les chefs poseurs acquièrent les compétences opérationnelles leur permettant d'organiser, de réaliser et de diriger l'exécution correcte des travaux et d'assumer la représentation de l'entreprise envers d'autres acteur du domaine de la construction.

Ils possèdent les compétences d'encadrement d'une équipe de collaborateurs.

Ils maîtrisent les processus placés sous leurs responsabilités sur les plans :

- économiques
- légaux
- écologiques
- des techniques de construction
- et des normes moyennant la prise en compte de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Ils attestent qu'ils sont au bénéfice des compétences opérationnelles requises au terme de leur formation lors de procédures de qualification (examens) organisées par l'association professionnelle responsable en vue de l'obtention du certificat de chef d'équipe poseur de revêtements de sols avec brevet fédéral.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

www.ecole-construction.ch
Route Ignace Paderewski, 2 - Case Postale - 1131 Tolochenaz
ecole@ecole-construction.ch
☎ 021 342 34 48
🖷 021 342 32 09

Informations sur le cours

école de la construction!
fédération vaudoise des entrepreneurs

Objectif

Obtenir le brevet fédéral de chef-fe de poseur-euse de revêtements de sols.

Condition d'admission

Avoir un CFC de poseur de sol-parquet ou de décorateur d'intérieurs ou un certificat équivalent et justifier de 3 années d'expérience au moment de l'examens final, dont au moins une année d'expérience dans la branche.

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers.

Certification

Brevet fédéral de chef-fe poseur-euse de revêtements de sols

Frais d'inscription

Module 1 - Vente et communication
Cotisants CSP/IVC* CHF 2'480.-
Non-cotisant CSP/IVC CHF 3'100.-

Module 2 - Préparation de la commande et planification
Cotisants CSP/IVC* CHF 2'320.-
Non-cotisant CSP/IVC CHF 2'900.-

Module 3 - Travaux de pose et finition
Cotisants CSP/IVC* CHF 5'600.-
Non-cotisant CSP/IVC CHF 7'000.-

Module 4 - Gestion du personnel
Cotisants CSP/IVC* CHF 1'080.-
Non-cotisant CSP/IVC CHF 1'350.-

Module 5 - Sécurité au travail, environnement, droit (compétences de bases)
Cotisants CSP/IVC* CHF 1'840.-
Non-cotisant CSP/IVC CHF 2'300.-

Total pour tous les modules
Cotisants CSP/IVC* CHF 13'320.-
Non-cotisant CSP/IVC CHF 16'650.-
Sous réserve de modification

***CSP/IVC** : Contribution de solidarité professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction

Sous réserve de modifications

- *Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs*
- *Tout cours débuté est entièrment dû*
- *La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription*
- *Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée*
- *Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école*
- *La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription*
- *Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable*

Informations sur le cours

école de la construction!
fédération vaudoise des entrepreneurs

Frais d'examen	Janvier 2023
Aide financière	La Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). De plus, des aides financières sont souvent octroyées par différents organismes suivant les cantons. Les informations peuvent être obtenues sur www.ecole-construction.ch/aides-financieres.
Durée	La formation est répartie sur 24 mois ; plusieurs vendredis et samedis ainsi que 3 semaines blocs de pratique.
Dates	Janvier 2021 - Fin 2022
Délai d'inscription	Se renseigner auprès de l'école.
Renseignement et inscription	Coordonnées en bas de page.

Contenu de la formation

école de la construction!
fédération vaudoise des entrepreneurs

Module 1 – Vente, communication « compétences élargies »
• Evaluer le mandat sur place comme base du devis
• Calculer les prix des produits et les dépenses
• Etablir des offres complexes et effectuer des ventes
• Avoir une communication adaptée en fonction de l'interlocuteur
108 périodes

Module 2 – Préparation des mandats et planification « Compétences élargies »
• Déterminer les besoins en matériel et commander le matériel
• Planifier les travaux d'exécution et la coordination avec d'autres entreprises impliquées dans la construction
• Etablir et vérifier les rapports / protocoles
• Rassembler les documents, vérifier et établir les factures
• Surveiller l'exécution des mandats
96 périodes

Module 3 – Travaux de pose et de finition « compétencesexpertes »
• Effectuer ou déléguer des travaux complexes de pose
• Effectuer ou déléguer des travaux complexes de rénovation et de réparation
• Tester et vérifier de nouveaux produits et de nouvelles techniques
112 périodes

Module 4 – Gestion du personnel ressources humaines « compétences élargies »
• Planifier l'affectation du personnel et mettre en oeuvre des mesures relatives au personnel
• Diriger les employés
• Assurer la formation et la formation continue des employés
• Former des apprentis
36 périodes

Module 5 -Sécurité au travail, environnement, droit « compétences de base »
• Respecter la réglementation en matière de sécurité au travail et assurer la protection de la santé
• Assurer la protection de l'environnement, l'ordre et la propreté
• Assurer le respect du droit contractuel et du droit du travail
• Etude de cas
60 périodes

Nombre total de périodes (y.c examens de modules) : 412
Sous réserve de modification